

Image not found or type unknown



Changement de reglement paiement

Par **karim9320**, le **18/01/2010** à **18:12**

Bonjour, je suis abonné à internet free et je règle actuellement mon abonnement par prélèvement automatique et je souhaite justement changer mon mode de paiement régler par chèque par surprise sur mon compte free on me précise sur le site
Attention : Le changement de votre moyen de paiement implique un dépôt de garantie de 400 Euros qui vous sera immédiatement facturé, ainsi que des frais de traitement et de gestion de 4 Euros mensuels.
je trouve cela inadmissible
ils ont le droit de faire ça? merci pour votre réponse.